



## INSTALLATION DU CFDD RENOUVELÉ.

### Poursuivre la concertation et la coopération

**Le 18 décembre dernier, le président Rombouts, le secrétaire d'Etat Deleuze – qui s'exprimait aussi au nom de la ministre Aelvoet et du secrétaire d'Etat Boutmans- et le commissaire du gouvernement Ylieff ont prononcé les discours d'ouverture de la réunion d'installation du CFDD renouvelé. Les membres du gouvernement ont exprimé le plaisir qu'ils avaient à collaborer avec le Conseil. Ils espèrent coopérer à l'avenir d'une manière aussi, et même plus, intense.**

**P**endant la Conférence de Rio, les chefs d'Etats et de gouvernements ont décidé qu'ils se concerteraient activement avec les acteurs sociaux pour la mise en œuvre de l'Agenda 21. La Belgique mis cette décision en pratique par, entre autres, la création du précédent Conseil national et l'actuel Conseil fédéral du Développement durable.

Le Président Rombouts a attiré l'attention sur l'important progrès qui a été réalisé au sein du Conseil en matière de concertation entre les divers *stakeholders*. Les partenaires

ont appris à mieux se connaître les dix dernières années. Ceci a conduit à établir une certaine confiance, ce qui est très important pour un dialogue constructif. Les intérêts et les positions sont parfois très loin les uns des autres. Pourtant, le Conseil parvient régulièrement à atteindre un consensus. Deux avis sur trois sont approuvés par consensus.

Les membres du gouvernement présents à l'assemblée générale ont également estimé que ce modèle *stakeholder* était très important. Le Commissaire du gouvernement

Ylieff a remercié le Conseil pour son engagement en matière de recherche scientifique pour le développement durable. Il a fait référence à ce sujet au Plan d'appui scientifique à une politique de développement durable, mieux connu sous l'appellation PADD I et II. M. Ylieff ainsi que le secrétaire d'Etat Deleuze ont plaidé pour une diffusion plus large des avis du Conseil. Le Secrétaire d'Etat espère aussi que le Conseil va stimuler davantage l'autorité dans la mise en œuvre du Plan fédéral de développement durable.

#### Prochains avis

La ministre Aelvoet a annoncé qu'elle allait demander au Conseil de rendre plusieurs avis. En effet, la ministre projette de demander un avis sur la modification de la loi relative aux normes de produits et sur toute une série d'arrêtés d'exécution. Dans le cadre de l'application du Plan fédéral de développement durable, la ministre va demander un avis sur le Plan directeur Produits et sur le Plan national d'Action en matière d'environnement et de santé. L'objectif du Plan directeur Produits est de prendre en compte les effets sur l'environnement pendant tout le cycle de vie d'un produit. Le Plan national d'Action en matière d'environnement et de santé se propose d'étudier le lien entre l'atteinte à l'environnement et la santé de l'homme et d'en tirer des mesures.

Le Secrétaire d'Etat Boutmans va demander un avis sur les notes

#### Production et consommation durables: une responsabilité commune

Symposium en préparation du Sommet mondial du Développement durable à Johannesburg.

Bruxelles, Palais des Congrès le mercredi 24 avril.

Matinée: présentation et questionnement critique de projets de coopération entre *stakeholders*.

Après-midi : présentation des priorités du CFDD pour Johannesburg, débat et discours de clôture par le premier ministre Guy Verhofstadt.

Info et inscription: sur le website CFDD ou dans le programme qui vous sera envoyé fin mars.

stratégiques de la coopération au développement belge. Il y a 25 notes géographiques, 5 notes sectorielles (santé, enseignement et formation, agriculture et sécurité alimentaire, infrastructure de base et

prévention des conflits et consolidation de la société) et 3 notes thématiques (rééquilibrage des droits et des chances des femmes et des hommes, respect de l'environnement et économie sociale). Le

Secrétaire d'Etat a reconnu que ces 33 notes allaient demander beaucoup de temps et d'énergie au Conseil et a plaidé pour une méthode de travail réaliste. ■



Les assemblées générales du conseil ont lieu au Palais d'Egmont.

## GROUPES DE TRAVAIL

Les groupes de travail préparent les avis du CFDD. Ces groupes ont également une fonction de forum: ils organisent par exemple des journées d'étude pour favoriser le débat sur le développement durable.

Tous les groupes de travail préparent un avis dans le cadre du Sommet mondial sur le développement durable. Cet avis sera présenté au symposium du 24 avril sous la forme d'une dizaine de priorités pour le gouvernement belge.

Le groupe de travail *stratégies de durabilité* (nommé avant *plan fédéral*), qui coordonne la préparation du symposium, prépare des recommandations sur la responsabilité politique en matière de développement durable et sur le soutien à des projets de coopération entre *stakeholders*.

Le groupe de travail *énergie et climat* formule des propositions pour rendre le transport, la production et la consommation d'énergie plus durables.

Le groupe de travail *relations internationales* se penche sur les priorités en relation avec la coopération internationale en matière de transfert de technologie et de construction de capacité, de mesures financières et de renforcement du cadre institutionnel international pour le développement durable.

Le groupe de travail *normes de produits* prépare des propositions sur une politique de production durable.

Le groupe de travail *sensibilisation et communication* étudie la question de savoir comment

l'information, la communication et la publicité peuvent promouvoir la consommation durable.

Le groupe de travail recherche *scientifique développement durable* travaille aux priorités pour des indicateurs sur la production et la consommation durables.

A côté de cela, deux groupes de travail préparent aussi d'autres avis.

Le groupe de travail *recherche scientifique développement durable* parachève l'avis sur les indicateurs pour le développement durable.

Le groupe de *travail normes de produits* prépare un avis sur une proposition de modification de la loi relative aux normes de produits, ainsi qu'un avis sur le Plan directeur produits. ■

# Le CFDD a une influence sur la politique du gouvernement

*Lors de l'assemblée générale du CFDD du 19 février, des représentants du gouvernement ont présenté le suivi qu'ils ont réservé aux avis du Conseil. Une tradition récente mais importante. Pour la seconde fois, des représentants de l'autorité sont venus montrer, à l'aide d'exemples concrets, comment le Conseil exerce une influence sur les différents domaines politiques.*

Le Secrétaire d'Etat Deleuze a reçu en 2001 quatre avis du Conseil formulés à sa demande. L'avis sur l'accord de coopération climat entre l'Etat fédéral et les régions attire l'attention sur le fait qu'à côté des intentions, il faut maintenant travailler à l'application de cet accord. Le Secrétaire d'Etat Deleuze a répondu à cela en expliquant que le gouvernement doit approuver en 2002 le plan national climat concernant les exigences de Kyoto, et qu'une commission climat va être constituée. Cette commission climat doit devenir un organe efficient avec suffisamment de personnel et de moyens. Sa tâche sera d'élaborer un deuxième plan climat, adapté aux compétences des différentes autorités. Le Secrétaire d'Etat comprend la préoccupation du Conseil sur la lenteur de tout le processus, mais celle-ci est inhérente, selon lui, à la concertation nécessaire entre tous les partenaires.



Il a bien pris connaissance des remarques du second avis sur la stratégie de développement durable (SDD) de l'Union européenne. Celles-ci ont été et seront encore à l'avenir prises en compte dans les positions que la Belgique défend au sein des réunions de l'UE. Ainsi, la Belgique a déjà plaidé pour la concrétisation des objectifs généraux de la SDD. Le Secrétaire d'Etat espère aussi que l'on travaillera, à l'avenir, à un dialogue interdisciplinaire et permanent avec les intéressés.

En ce qui concerne l'avis sur un avant-projet d'arrêté royal relatif à l'interdiction de la publicité pour le chauffage électrique et l'avis sur les méthodes de mesures concernant la teneur en plomb des essences et la teneur en soufre du gasoil-diesel, différentes remarques du Conseil ont été intégrées dans les dossiers.

## Avis à la ministre Aelvoet

La ministre Aelvoet a reçu en 2001 huit avis du Conseil. L'avis sur le livre blanc sur les substances chimiques s'accorde avec la position que la Belgique a défendue pendant sa présidence de l'UE. Le CCPIE (Comité de Coordination de la Politique internationale de l'Environnement) n'a pas pu, faute de temps, réfléchir sur l'avis sur le livre vert relatif à la politique intégrée de produits, mais il a pu le communiquer à la Commission européenne dans le cadre d'une procédure de consultation dans les

pays membres.

A la suite de l'avis sur les produits contenant des phosphates destinés au lavage des textiles, la Belgique va faire des propositions au niveau européen pour limiter les phosphates dans d'autres produits.

Toutes les recommandations de l'avis sur l'information sur l'utilisation de carburant et l'émission de CO<sub>2</sub> par les voitures ont été suivies, à l'exception de celle sur le délai d'entrée en vigueur. Celui-ci a été réduit de 6 à 3 mois.

L'avis sur les ADPIC et la biodiversité a été utilisé par le cabinet pour élaborer la position belge pour la conférence de l'Organisation mondiale du Commerce à Doha (nov. 2001). Il a été pris connaissance de l'avis (récent) sur l'avant-projet d'arrêté royal sur le papier.

Enfin, les adaptations textuelles proposées dans l'avis sur la 26e et sur la 27e adaptation de la directive de l'UE sur les substances dangereuses, furent intégralement suivies.

## Avis au ministre Picqué

Le ministre Picqué a demandé l'avis du Conseil sur la transposition en droit belge de la directive biotechnologie de l'UE. Il a élaboré à ce propos un avant-projet de loi, dans lequel il est dit, tout comme dans la directive européenne, que le matériel biologique est brevetable. Néanmoins, un certain nombre d'éclaircissements rencontrant certaines remarques du Conseil furent ajoutés à cet avant-projet de loi. Ainsi, une définition de « matériel biologique » a été ajoutée ; il y a désormais aussi plus de clarté en ce qui concerne l'exclusion des plantes et des animaux de la brevetabilité, il a aussi été ajouté que les principes éthiques et moraux doivent compléter l'analyse juridique de la législation.

## Avis pour le Secrétaire d'Etat Boutmans

En 2001, le Conseil a répondu à deux demandes d'avis du Secrétaire d'Etat Boutmans.

Le premier avis portait sur la recherche internationale en matière d'organismes génétiquement modifiés dans le cadre d'une politique de coopération au développement. Les nouveaux critères d'évaluation pour la sélection du financement des programmes de recherche prennent en compte les recomman-

dations du Conseil. Ainsi, on insiste pour que les utilisateurs futurs d'une technologie donnée soient impliqués dans son développement. A côté de cela, le principe de précaution est appliqué plus strictement. Le Secrétaire d'Etat ne finance plus de programmes de recherche qui mènent à des techniques entraînant la diffusion à grande échelle d'OGM dans l'environnement. Cette position prévaudra tant qu'il n'y aura pas de certitude scientifique sur l'innocuité des OGM pour l'homme et l'environnement.

Dans le deuxième avis, le Conseil traitait de la défédéralisation de la coopération au développement. Selon le Secrétaire d'Etat Boutmans, cette défédéralisation n'est pas souhaitable et est irréalisable. Cependant, le gouvernement a mis sur pied un groupe de travail spécial qui doit formuler une proposition concrète sur le transfert de compétences vers les communautés et les régions. Ce groupe de travail va aussi étudier en profondeur l'avis du Conseil. ■

## Johannesburg Summit 2002



Dans l'Info 10, nous avons annoncé les dates du **Sommet Mondial sur le Développement durable**. Entre-temps, les Nations Unies ont décidé d'avancer le Sommet. Les nouvelles dates sont

donc du **26 août au 4 septembre 2002**. Le site officiel du sommet se trouve à l'adresse: <http://www.johannesburgsummit.org/>. C'est dans le cadre de ce Sommet que le CFDD organise un symposium (voir p.1) ■

### NOUVEAUX AVIS

L'Assemblée générale du 18 décembre a approuvé les avis suivants:

- Deuxième avis sur la stratégie de développement durable de l'Union européenne (avis 2001-16);
- Avis sur un projet d'arrêté royal relatif à l'interdiction de la publicité pour le chauffage électrique (avis 2001-17);
- Avis sur l'accord de coopération *climat* entre l'Etat fédéral et les régions (avis 2001-18).

L'Assemblée générale du 19 février 2002 a approuvé les avis suivants :

- Avis sur un projet d'arrêté royal relatif aux factures de fourniture d'électricité et de gaz (avis 2002-01);
- Avis sur un avant-projet d'arrêté royal relatif à la puissance sonore produite par des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments (avis 2002-02).

Vous pouvez obtenir ces avis auprès du secrétariat du CFDD. Toutes les publications sont aussi disponibles sur le site du Conseil (<http://www.frdo-cfdd.be/>).



CFDD  
Conseil Fédéral du Développement Durable  
rue des Aduatiques 71-75  
B-1040 Bruxelles  
Téléphone : +32-2-743 31 50  
Fax : +32-2-743 31 59  
E-mail : [mail@frdo-cfdd.be](mailto:mail@frdo-cfdd.be)  
Site web : <http://www.frdo-cfdd.be>

Le CFDD donne des avis à l'autorité fédérale belge sur la politique en matière de développement durable. Le Conseil organise également des activités destinées à renforcer la base sociale du développement durable.

La reproduction d'articles de *CFDD Info* avec mention de la source est autorisée.

Imprimé sur papier recyclé sans chlore.  
Editeur responsable: Catherine Mertens